



SACHEZ-LE :

Comment reconnaître les punaises de lit?

La punaise de lit (*Cimex lectularius*) est un insecte brunâtre, plat, de la grosseur d'un pépin de pomme (4 à 7 mm). **Elle ne transmet pas de maladie, mais pique et peut provoquer des démangeaisons.**

Cependant, près de 30% de la population est insensible aux piqûres, ce qui augmente leur prolifération.



Elles sont visibles à l'œil nu et peuvent provoquer des plaques rouges sur la peau.

D'où viennent-elles?

Les voyages, déménagements, déplacements, acquisition de mobilier ou literie d'occasion, **permettent aux punaises de lit de migrer vers de nouveaux endroits** par l'intermédiaire des vêtements ou des bagages (valises, sacs à dos).



Où se cachent-elles?

Discrètes, elles se trouvent souvent dans les chambres (matelas, sommier, literie) où elles se nourrissent du sang des dormeurs durant la nuit.

Elles aiment les espaces sombres et les endroits calmes. Elles fuient la lumière.

Une fente de l'épaisseur d'une carte de crédit est suffisante pour les abriter!



L'INFO EN PLUS



FRELONS ASIATIQUES, GUÊPES... ATTENTION!

Arbres, haies, fenêtres, toits : leurs lieux de villégiature sont aussi divers que surprenants. C'est aussi, et surtout, dangereux. **Il faut être particulièrement vigilant avec les enfants et les animaux.**



Sachez que les pompiers n'interviennent plus! Alors qui contacter?

> **Sur l'espace dont vous êtes locataire :** prévenir le CRL au 02 40 67 07 37.

L'intervention de destruction du nid se fait par une société privée et est **à votre charge.** €

Attention : si vous signalez un nid sans l'avoir localisé, aucune intervention n'est possible!

> **Sur l'espace public** (arbres et végétaux sur le domaine public), **s'il y a suspicion d'un nid uniquement :** contacter les secteurs du SEVE* en fonction de la localisation du nid.

- Secteur Est-Centre-Sud : 02 40 41 93 37
- Secteur Nord : 02 40 41 65 01
- Secteur Ouest : 02 40 41 64 17

> **Sur la voie publique** (arbres d'alignement, proximité des parcs et jardins) : contacter le pôle de proximité du lieu de localisation.

- Erdre et Loire : 02 28 20 22 00
 - Erdre-et-Cens : 02 51 83 65 00
 - Loire, Sèvre et Vignoble : 02 72 01 26 00
 - Loire-Chézine : 02 28 03 41 50
 - Nantes-Loire : 02 51 86 54 00
 - Nantes-Ouest : 02 28 03 47 00
 - Sud-Ouest : 02 28 00 16 00
- ou contacter le SEVE***



*SEVE : Service des Espaces Verts et de l'Environnement.

**nantes
MÉTROPOLÉ
HABITAT**

Centre de Relations Locataires
Tél. 02 40 67 07 37
www.nmh.fr | @NMHabitat

**nantes
MÉTROPOLÉ
HABITAT**

PUNAISES DE LIT COMMENT VOUS EN DÉBARRASSER?

GUIDE DE PRÉVENTION

ET D'INTERVENTION



DES PUNAISES DE LIT CHEZ VOUS?

AGISSEZ RAPIDEMENT!

Les punaises de lit touchent toutes les catégories d'hébergement. Si la propreté d'un logement contribue à éviter l'infestation, elle ne garantit pas à elle seule la protection contre les colonisations. Si vous détectez des punaises de lit à votre domicile, il est important de les éliminer rapidement. N'agissez pas seul :



1 LA LUTTE MÉCANIQUE PAR VOS SOINS

(sans insecticide) est indispensable pour diminuer au maximum le nombre d'insectes dans le logement :



- **Passer l'aspirateur dans tout le logement** en insistant sur la literie, fauteuils, recoins, plinthes, dessous d'évier, face arrière des appareils ménagers.

- Dès l'aspiration, sans attendre, **déposer le sac aspirateur dans un sac hermétiquement fermé pour le mettre à la poubelle.** Veiller à ce que l'aspirateur et plus particulièrement le tuyau soit très propre.



- **Le nettoyage à la vapeur (120°) est vivement conseillé car cette méthode permet de détruire les punaises à tous les stades (œuf, larve, adulte) :** insister sur la literie, fauteuils, divans, tapis ainsi que la face arrière des appareils.



- **Laver tous les textiles à la machine** (60° minimum) avec un détergent pendant plus de 30 minutes.



- **Le linge et les petits objets peuvent également être congelés à -20° pendant 48 heures.**

2

LA LUTTE CHIMIQUE (avec insecticide) nécessite l'intervention d'un professionnel de la désinsectisation agréé.

Il devra intervenir entre **2 ou 3 fois à 10 jours d'intervalle** pour éradiquer les punaises de lits car les œufs sont peu sensibles aux insecticides.

Ce traitement comprend un diagnostic complet du logement et, selon le degré d'infestation, de ceux attendant aux niveaux supérieurs, inférieurs et latéraux. **À l'issue du traitement, votre logement demeurera inaccessible pendant quelques heures** (à déterminer avec l'entreprise lors de son passage).

Le montant du traitement correspondant à la fourniture du produit **sera facturé au locataire à hauteur de 40%**, NMH s'acquittant du reste du règlement.



NMH et vous

60%

de l'intervention est pris en charge par Nantes Métropole Habitat



PARTICIPER À L'INTERVENTION :

avant et durant le passage de l'entreprise spécialisée, vous pouvez contribuer au succès de l'opération.

Conformément à votre contrat de location, **vous devez laisser accès à l'entreprise afin d'effectuer ces travaux comme le rappelle le règlement intérieur** : « les parasites, rats, souris, insectes seront détruits dans le logement (...) par le locataire (...). Si l'efficacité des mesures d'hygiène induit une intervention (...) le locataire donnera libre accès des lieux au personnel chargé de cette opération, et il supportera sa part contributive des frais afférents. »

À votre retour, vous devrez aérer toutes les pièces et laver à la machine tous les vêtements et textiles.

La vaisselle et l'ensemble des appareils devront être nettoyés avant utilisation.



Ces consignes doivent être strictement appliquées car si le traitement se révèle inefficace, NMH et l'entreprise se dégagent de toutes responsabilités ultérieures.

PRÉVENEZ LE CRL
AFIN D'AVERTIR
AU PLUS VITE VOTRE BAILLEUR



02 40 67 07 37

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 17 H 30